

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

-AFFAIRES FÉDÉRALES

Changement à la tête
du consulat général de Suisse
à New-York

Le début de l'année 1986 voit une véritable « relève de la garde » au consulat général de Suisse à New-York. M. Bernard de Riedmatten, jusqu'ici ambassadeur de Suisse aux Philippines, reprendra le flambeau des mains de l'actuel consul général, l'ambassadeur Ernst Andres. Celui-ci a en effet été désigné pour succéder à l'ambassadeur Anton Hegner à la tête de la Mission permanente de la Suisse près des organisations internationales. L'ambassadeur Ernst Andres, qui est natif de Fribourg a pris ses nouvelles fonctions le 6 janvier.

Avec ses vingt-cinq collaborateurs et ses propres services commerciaux, juridiques, financiers et culturels indépendants de son département consulaire, le consulat général de New-York est la plus importante et la mieux équipée de toutes les représentations consulaires de notre pays à l'étranger. Outre l'Etat de New-York, qui à lui seul compte plus d'habitants que la Suisse, ses compétences s'étendent au Connecticut, au Massachusetts, à Rhode Island, au New Hampshire, au Vermont, au Maine, au New-Jersey, à la Pennsylvanie, à Puerto Rico, ainsi qu'aux îles Vierges. Mais même si les attributions de ce consulat général couvrent pratiquement toute la côte des Etats-Unis, son principal champ d'activité demeure New-York.

Et cela pas seulement parce que New-York est la plus importante place financière du monde, ou parce que tous les grands groupes industriels suisses y sont présents, mais surtout parce que pas moins de 16 000 Suisses, dont une bonne moitié de double nationaux, y ont élu domicile. Sur les quelque 500 entreprises helvétiques qui se sont installées aux Etats-Unis, plus de 200 ont établi leur siège à New-York et dans ses environs, et cela en raison des facilités de liaisons avec l'Europe.

Pro Helvetia : nouveaux membres du Conseil de fondation

Le Conseil fédéral a nommé 9 nouveaux membres, dont le président, du conseil de la fondation Pro Helvetia pour la période 1986-89. Ces nominations permettent de remplacer les membres arrivés au terme de leur mandat. Le nouveau président — le conseiller national Sigmund Widmer (ind/ZH) — succède au professeur Roland Ruffieux.

Le conseil de la fondation Pro Helvetia se compose de personnalités du monde des lettres, des beaux-arts, de la musique, du théâtre, de la formation des adultes et du cinéma, ainsi que de spécialistes de l'histoire et de traditions populaires qui s'intéressent aux relations culturelles avec l'étranger. Parmi les nouveaux membres, on compte notamment le cinéaste Jean-François Amiguet, de Vevey, le docteur en droit Gilbert Baechtold, de Lausanne, le directeur du musée gruérien, M. Denis Buchs, et l'éditrice Marlyse Pietri, de Genève.

Sommet francophone en février à Paris La Suisse n'en sera pas

(N.D.R.L. - Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Conseil fédéral revenant sur sa décision a nommé deux observateurs, soit M. F. de Ziegler ambassadeur de Suisse en France et M. E. Brunner, secrétaire d'Etat).

Un sommet des chefs d'Etats et de gouvernements des pays francophones se tiendra à Paris les 17, 18 et 19 février prochains, a annoncé le ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, à l'issue d'une conférence ministérielle préparatoire qui s'est tenue dans la foulée du sommet franco-africain. La Suisse a été invitée, mais n'y participera pas, indique-t-on officiellement à Berne.

Trente-trois chefs d'Etat ou de gouvernements représentant 31 pays (le Canada étant représenté par le gouvernement fédéral et les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick) lanceront ainsi une sorte de Commonwealth d'expression française.

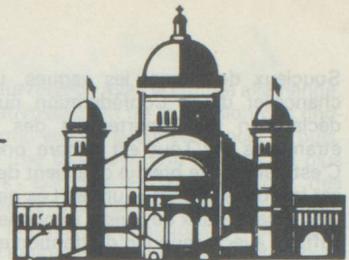
« C'est un événement de portée historique », a déclaré M. Dumas en soulignant que les pays participants souhaitaient « trouver un forum original ou débattre des problèmes Nord-Sud et des moyens de relever les défis auxquels doit faire face la francophonie ». Un intérêt particulier sera voué aux technologies du futur et aux institutions de l'avenir, a souligné le ministre français qui présidait la réunion préparatoire.

Le sommet devra prendre des décisions pour défendre et développer le français et permettre aux pays les plus industrialisés d'aider les moins favorisés, a déclaré M. Dumas, en soulignant que les pays membres souhaitaient que la conférence de février ait une prolongation et soit suivie d'autres réunions. D'autres pays pourraient éventuellement s'y joindre, a-t-il indiqué.

Une ultime réunion pour la préparation du sommet, au niveau des ministres des affaires étrangères et de leurs experts, se tiendra en outre à Paris le 15 février, a dit M. Dumas. Invitée officiellement à participer à ce sommet, la Suisse n'y participera toutefois pas, a indiqué à l'ATS le porte-parole du Département fédéral des affaires étrangères Michel Pache. Ce dernier a fait remarquer à ce propos que la Suisse n'est « pas un pays francophone, mais un pays quadrilingue », et il n'y a, par conséquent, « pas de raison que nous favorisions une langue plutôt qu'une autre ». Au sujet de la participation à ce sommet d'autres pays plurilingues tels la Belgique ou le Canada, M. Pache n'a pas voulu se prononcer sur leur décision, se bornant à dire que « chaque pays est libre d'agir en politique intérieure comme il le veut ».

Francophonie : « le camouflet qui vient de Berne »

« Comme affront humiliant à l'égard des Romands, on ne fait pas mieux » : c'est ainsi que, dans la « Nouvelle Revue de Lausanne », quotidien radical, M. Claude Perey, président du Conseil d'Etat vaudois a qualifié le refus du Conseil fédéral de participer, au nom de la Suisse, à la conférence internationale des pays francophones ou partiellement francophones.



Le motif de l'autorité fédérale est que « nous ne sommes pas un pays francophone et nous ne voulons pas favoriser une minorité linguistique ». Parlant de « camouflet qui vient de Berne », M. Perey rappelle que 1,2 millions de Suisses parlent français, qu'ils ont droit à leur identité, aux échanges en matière de culture, de télécommunications, bref « de tout ce que peut apporter la coopération avec des gens qui parlent la même langue ».

« Ce qui va se passer à Paris nous regarde au premier chef, ajoute le président du gouvernement du principal canton romand. Si Berne n'en veut pas, qu'elle ait au moins la décence d'envoyer une délégation romande, par politesse, par courtoisie. Ces Romands ne font aucune objection à ce que des rencontres similaires existent avec des ressortissants de langue allemande et italienne ».

La Suisse est aussi francophone rappelle le gouvernement vaudois

« Nous ne sommes pas un pays francophone » : cette déclaration d'un porte-parole (romand) du chef (romand) du Département fédéral des Affaires étrangères, en décembre dernier, avait causé une intense surprise en Suisse romande. Le Conseil d'Etat vaudois a rappelé officiellement, au Conseil fédéral, que la Suisse est « aussi » francophone ; à ce titre, la Confédération doit être représentée à la conférence au sommet des pays de langue française, qui se tiendra à Paris du 17 au 19 février prochain, « le cas échéant par des représentants des gouvernements cantonaux romands ».

Le mois passé déjà, M. Claude Perey, président du gouvernement vaudois, avait qualifié d'« affront » et de « camouflet » aux 1 200 000 Romands le refus du Département de participer à la réunion préparatoire de ce « sommet » francophone, les 14 et 15 décembre à Paris ; une protestation, sur un ton très vif, contre l'absence de la Suisse à une rencontre de caractère culturel, linguistique et scientifique, à laquelle d'autres Etats partiellement francophones (Canada, Belgique) s'associent tout naturellement.

Cependant, à la lecture des déclarations politiques comme du courrier des lecteurs de journaux, il apparut que M. Perey exprimait le malaise d'une majorité. Ici, on rappela les réunions régulières, au niveau ministériel, de trois pays reconnus « germanophones », dont la Suisse. Là, on réaffirma la francophonie d'un pays qui a donné aux lettres françaises Jean-Jacques Rousseau, Benjamin Constant, Mme de Staél, Ramuz, Gonzaghe de Reynold, Denis de Rougemont. Avec ses trois langues officielles, la Suisse est un pays à la fois — et sur un plan d'égalité — germanophone, francophone et italophone. Forts de cette réalité constitutionnelle, des Jurassiens proposèrent que, à défaut d'une délégation fédérale, le « sommet » reçoive une députation romande ou des observateurs cantonaux.

Soucieux de calmer les vagues, un vice-chancelier de la Confédération nuança la déclaration du Département des Affaires étrangères : « Tout est encore possible ». C'est dans cette brèche que vient de se glisser le Conseil d'Etat vaudois. Les gouvernements cantonaux de Suisse romande suivent l'affaire avec beaucoup d'attention et préparaient une concertation.

Dans un communiqué, le Conseil d'Etat vaudois écrit qu'il « ne peut se rallier à l'argumentation selon laquelle les autorités fédérales s'abstiennent traditionnellement de prendre en considération des critères linguistiques en matière de politique étrangère ». En effet, des représentants officiels de la Suisse ont déjà participé à de semblables conférences internationales, notamment à Liège.

« La langue, qu'elle soit parlée ou écrite, est le fondement et le véhicule de toute culture. C'est dire qu'une importante population de notre pays ne peut ignorer les activités des autres personnes qui utilisent le même langage. Mieux, elle participe à telle ou telle de ces activités », ajoute le gouvernement vaudois.

On entendit aussi, il est vrai, des partisans du refus fédéral poser cette question : la participation de la Suisse à des conférences basées sur l'appartenance linguistique ne risque-t-elle pas de mettre en danger « le ciment » confédéral ?

J.-P. Hocké est le 3^e Suisse à devenir Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés

M. Jean-Pierre Hocké est le 3^e Suisse à occuper le poste de Haut Commissaire aux réfugiés de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces prédécesseurs ont été deux diplomates de carrière. August Lindt avait occupé le poste de 1957 à 1960, et Félix Schnyder avait dirigé le Haut Commissariat entre 1961 et 1965.

Cette nomination confirme le poids important de la Suisse sur la scène internationale et dans le domaine de la politique humanitaire. Plusieurs facteurs ont été déterminants dans le choix de M. Hocké, lequel avait le désavantage de représenter un pays non-membre de l'ONU.

L'appui de sa candidature par les Etats-Unis a joué un rôle très important. En soutenant M. Hocké, Washington a voulu placer un homme de terrain, capable de remédier à la crise financière que traverse l'Organisation onusienne.

Les pays du Tiers-Monde, confrontés directement aux problèmes des réfugiés, ont également apporté leur soutien à la candidature de M. Hocké. L'Ethiopie, par exemple, a pu apprécier le travail du nouveau Haut Commissaire alors que celui-ci était directeur des opérations au Comité international de la Croix Rouge.

M. Hocké a été le candidat du compromis. En plus des qualités professionnelles nécessaires à l'occupation de ce poste, il a bénéficié des appuis de divers groupes de pays notamment des Scandinaves, qui contribuent proportionnellement le plus au budget du HCR.

La tâche de J.-P. Hocké ne va pas être aisée. Le HCR, fondé en 1950, accuse cette année et pour la première fois un déficit de 45 millions de dollars sur un budget total de 500 millions de dollars. La plupart des quelque

1 600 collaborateurs que compte le Haut-Commissariat est concentrée à Genève. Les autres travaillent dans les pays en proie à des problèmes liés aux réfugiés.

Dans le dernier rapport des comptes du HCR, publié au début octobre, il est fait mention d'un détournement frauduleux de fonds concernant un montant de 400 000 dollars. Cette somme était soi-disant affectée à l'achat de tentes, de couvertures et de lits pour un pays d'accueil. Le rapport recommande avec vigueur des contrôles strictes dans les domaines des dépenses et des notes de frais.

En soutenant la candidature de J.-P. Hocké, les Etats-Unis, ont voulu, avant tout, sanctionner l'état critique dans lequel le HCR se trouve. Pendant les huit années du mandat de M. Paul Hartling, le problème des réfugiés s'est amplifié (douze millions dans le monde). Pour le principal contribuable de cette organisation, les Etats-Unis, des mesures de rationalisation, une meilleure utilisation du personnel et des ressources financières ainsi qu'une nouvelle définition de cette institution est devenue primordiale.

L'ancien conseiller fédéral Chevallaz nommé membre de la Collaboration confédérale

Le conseil de la Fondation pour la collaboration confédérale a accueilli au sein de sa direction, à Coire, l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, représentant de la Nouvelle Société helvétique. A cette occasion, le chef d'état-major Jörg Zumstein a tenu à retracer et évoquer l'importance passée et présente des cantons dans la chose militaire suisse.

La Fondation pour la collaboration confédérale, présidée par le Conseiller d'Etat bernois Peter Schmid est née en 1967 sous l'impulsion de la Nouvelle Société helvétique et des cantons pour soutenir le concept de fédéralisme. Les échanges de classes scolaires suisses, les traductions des ouvrages de la Série-CH comptent parmi ses activités les plus éminentes.

Au plan politique, la Fondation politique s'est occupée l'année dernière en particulier des questions de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et des demandes d'asile. A ce dernier propos, la Fondation, dans son rapport annuel, estime que la Suisse « navigue vers la confrontation de deux idées : une xénophobie larvée, populaire et un élán naïf vers l'héroïsme humanitaire de l'illégalité ».

Portrait du nouveau chef d'état-major Eugen Lüthy

Changement à la tête de l'armée en 1986, le commandant de corps Eugen Lüthy (58 ans) succède à Jörg Zumstein (62 ans) au poste de chef de l'état-major général, accédant ainsi à l'une des deux plus hautes charges de notre armée. Pour cet Argovien, originaire d'Holziken, il s'agira de troquer le commandement du corps d'armée de campagne 2 contre une activité plus bureaucratique. C'est avec un certain regret que le commandant de corps s'éloigne d'une activité sur le terrain, a-t-il confié à l'ATS. Une consolation cependant : ayant été au service de la troupe pendant plus de 30 ans, il connaît bien les besoins des soldats et pourra en tenir compte dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Préparation de l'armée, pour une entrée en guerre, voilà la responsabilité que lui confère sa nouvelle fonction. Le chef de l'état-major Eugen Lüthy peut prendre en cas de grave crise, toutes les dispositions en ce qui concerne l'organisation de la mobilisation, du déploiement des troupes et de l'engagement de l'armée. Il dirige aussi les services de l'information et de la défense, de l'approvisionnement et des transports.

Les autres responsabilités du chef de l'état-major général concernent la planification militaire et l'organisation des troupes. Il a son mot à dire dans le choix du nouveau matériel de guerre et dirige le recrutement. Les tâches sont clairement définies dans le cahier des charges du chef de l'état-major général. Y a-t-il dès lors place pour une touche plus personnelle ? Eugen Lüthy en est persuadé. Pour lui, les idées ont plus de poids que les cahiers des charges ou les structures.

Le nouveau chef de l'état-major a un profil bien trempé. On le considère en effet comme un « pète-sec », un homme à la poigne de fer. En tant qu'instructeur, Eugen Lüthy estime que, pour que le soldat soit prêt à agir de façon adéquate en temps de guerre, il faut qu'il prenne conscience, pendant l'instruction déjà, de la nécessité de ses actes et de l'effort à fournir.

Petit, il rêvait de devenir cheminot, quoi de plus normal pour un enfant qui a grandi à Olten. Mais, il ne le sera jamais, puisqu'après avoir obtenu un brevet d'enseignant à Soleure, il sera instituteur à Gossliwil (SO). Par peur de la routine, il quittera ce travail pour se consacrer à la formation des adultes et officiera en 1954 en tant qu'instructeur dans l'infanterie, après un séjour en Angleterre et en France, histoire d'y apprendre les langues.

Mais son premier contact avec l'armée remonte aux années de guerre, lorsqu'il s'inscrit dans les services d'observation aérienne et d'information. Pour Eugen Lüthy, les histoires racontées par son père mobilisé dans l'infanterie, la vue des événements qui se déroulaient à l'étranger ainsi que sa propre activité ont sans aucun doute contribué à aiguiser son intérêt pour les questions de défense nationale.

Marié à une Bâloise, habite dans le quartier des ambassades de Berne. Il a deux filles : l'aînée est médecin, mariée et mère de deux enfants et la cadette occupe un poste de chef-hôtesse de l'air. Pour ses loisirs — lecture, ski, voyages, théâtre et musique classique —, Eugen Lüthy n'a pas assez de temps et le regrette.

Dans son cinq pièces du Willadingweg, ses soldats de plomb sont en position d'attaque, mais leur commandant n'a pour le moment pas le temps de s'occuper d'eux, occupé qu'il est par une invasion de paperasse.

CFF : un abonnement général de famille dès le 1^{er} mai ?

Les chemins de fer fédéraux ont des projets concrets en vue du lancement d'un abonnement général de famille. C'est ce qu'a déclaré un porte-parole des CFF, confirmant une information du quotidien « Berner Zeitung ». Il a toutefois refusé de commenter les détails révélés par ce journal, selon lequel le nouvel abonnement serait introduit à titre

d'essai dès le 1^{er} mai prochain et coûterait 2 900 f.s. par an.

Les CFF n'attendent manifestement plus que le feu vert du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE). Leur porte-parole n'a pas exclu que le conseiller fédéral Léon Schlumpf présente au public le nouvel abonnement familial prochainement, éventuellement avec d'autres réductions de tarif prévues dans le cadre des mesures contre le dépeuplement des forêts.

Selon la « Berner Zeitung », le nouvel abonnement permettrait à une famille de voyager sans limitation sur le réseau des entreprises suisses de transport. L'abonnement serait aussi valable pour des membres de la famille voyageant individuellement, mais pas simultanément sur des trajets différents. Au prix de 2 900 francs par an, il coûterait 850 francs de plus que l'actuel abonnement général individuel de 2^e classe.

Un fossé entre nous ?

Que n'a-t-on parlé du fossé entre Romands et Alémaniques ! Que n'a-t-on, autant de fois, réfuté ce diagnostic ! En effet, la simplification à laquelle recourraient ceux qui dressaient un bloc contre l'autre ne résistait pas à une analyse plus nuancée de la réalité fédérale. Il n'y a pas plus de Romandie uniforme qu'il n'y a de pays alémanique homogène. On pourrait trouver mille différences importantes entre les gens d'Uri, d'Appenzell et ceux de Zurich ou de Berne. Il faut donc refuser de cultiver le mythe du fossé inévitable entre les uns et les autres ; il faut rappeler, toujours, que l'unité fondamentale de la Suisse est le canton, et non pas la région linguistique.

Cependant, on ne saurait ignorer les difficultés de la vie confédérale tenant au manie-

ment de la langue. Dans son dernier numéro, notre confrère « L'Hebdo » les met longuement en évidence. Il n'a jamais été simple, pour des Romands pris dans les relations professionnelles, politiques ou autres avec des Alémaniques, de parler de langage idéal, celui qui développe les relations humaines les plus directes. Parler français : bien des Alémaniques le peuvent, mais cela les fatigue. Parler allemand : c'était la règle à laquelle s'astreignaient les Alémaniques. Pour les Suisses latins, apprendre l'allemand était, à la fois, entrer dans la connaissance d'une des grandes cultures européennes et trouver le contact avec la langue officielle de leurs confédérés.

D'où vient donc le nouveau problème ? Il découle d'une évolution psychologique très nette outre-Sarine. De plus en plus, chez les jeunes surtout, l'obligation de l'allemand, langue étrangère, est rejetée. On entend affirmer son identité la plus locale, privilégier totalement son expression la plus naturelle : bref, on parle dialecte, on tend même à l'écrire. A la radio, à la télévision, dans la publicité, le « Schwyzerdütsch » gagne du terrain, l'allemand perd. A l'école, des maîtres prônent le retour à l'identité du territoire dans une sorte d'écologie culturelle. Il y a plusieurs dialectes, sans doute proches mais distincts, ce qui rend un peu artificielle toute tentative d'un Romand d'apprendre le « Schwyzerdütsch » comme tel.

Que penser de ce phénomène ? Il est compréhensible. On le retrouve ailleurs. On s'accroche d'autant plus à son clocher que les grands ensembles font peur. L'Europe est à construire, mais c'est le territoire qui attache les gens. Toutefois, le mouvement comporte le risque que les jeunes Alémaniques se provincialisent trop et per-

dent toute relation avec la culture allemande. Un appauvrissement de leur vision des choses pourrait en être la conséquence. Et puis, surtout, une telle évolution rendrait de plus en plus compliquée l'intégration des Romands dans le tissu des relations économiques, financières, politiques, syndicales, à l'échelle nationale. Faudrait-il ajouter à l'obligation d'apprendre l'allemand à l'école celle d'apprendre une mixture des dialectes alémaniques ? Cela semble assez artificiel tant ces dialectes sont peu livrables. Autrement dit, l'obstacle à surmonter, pour des Romands désireux d'entrer dans l'administration fédérale, de travailler à Zurich ou à Bâle dans des sièges de banques ou d'industries, risque d'être décourageant. En effet, tout l'effort devrait venir d'eux. Et c'est ici qu'un signal d'alarme doit être donné. Il est nécessaire que la majorité alémanique fasse sa part d'efforts, en comprenne la nécessité, n'impose pas sa pesanteur majoritaire. Car ce besoin de spontanéité culturelle pourrait avoir cette conséquence fâcheuse de créer vraiment une difficulté d'être pour une minorité linguistique. Qui plus est, on focaliserait l'attention, l'irritation sur ce clivage linguistique, alors même — nous l'avons relevé plus haut — que la réalité fédérale est beaucoup plus fine, plus nuancée.

Comment réagir ? Par injonction des autorités en Suisse alémanique ? Par persuasion et appel à une prise de conscience du danger ? La question mérite réflexion. Mais elle ne saurait être oubliée si l'on entend que règne à perpétuité une entente confédérale assurant la vie en commun.

Jacques-Simon Eggy
Journal de Genève



hôpital suisse de paris

10, rue Minard - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - M° Mairie d'Issy

Connaisssez-vous bien nos services ?



Conventionné avec la Sécurité Sociale et les Mutuelles, pratique le tiers-payant. Les malades assurés sociaux bénéficiant d'une Mutuelle sont intégralement remboursés.

Hospitalisation : 132 lits

36 lits Médecine Interne
48 lits Gériatrie aiguë

12 lits Diabétologie
36 lits Moyen Séjour

Consultations

Médecine interne	Dermatologie	O.R.L.
Médecine générale	Diabétologie	Phlébologie
Médecine physique	Gynécologie	Pneumologie
Acupuncture	Neuro-Psychiatrie	Rhumatologie
Cancérologie	Nutrition-Obésité	Ophtalmologie
Cardiologie		

Radiologie, Echographie

Kinésithérapie, Balnéothérapie

Analyses médicales

Explorations fonctionnelles respiratoires

Endoscopie (fibroscopies bronchiques, gastriques, duodénales, colonoscopies, etc.)

Electrocardiogrammes - Doppler

Electroencéphalogrammes

Soins infirmiers

Pour prendre rendez-vous, appelez le (1)46-45-21-36